



NOTRE MISSION

Nous estimons que la création de valeur à long terme passe par un système financier mondial durable et efficace du point de vue économique.

Un tel système récompensera les investissements responsables à long terme et profitera à l'environnement comme à la société toute entière.

Les PRI travailleront à la réalisation de ce système financier mondial durable en encourageant l'adoption des Principes et la collaboration dans leur mise en œuvre, en favorisant bonne gouvernance, intégrité et responsabilité, et en levant les obstacles à un système financier durable qu'ils se situent dans les pratiques, les structures ou les réglementations du marché.

LES SIX PRINCIPES



- Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
- Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs.
- Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans ce document sont fournies à titre indicatif seulement et ne constituent en aucun cas un conseil en investissement ni une recommandation juridique, fiscale ou autre. Elles ne doivent pas non plus être utilisées pour fonder une décision d'investir ou une autre décision. Les contenus n'offrent aucune opinion en matière de droit, d'économie, d'investissement ou d'autres domaines de la part des auteurs ou des éditeurs. PRI Association ne peut être tenue responsable du contenu des sites web et des sources d'informations auxquels il est fait référence. La présence de liens vers ces sites et la mention de ces sources ne valent pas approbation de leur contenu par PRI Association. PRI Association ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions, ni de toute décision prise ou action entreprise sur la base des informations contenues dans le présent document, ni de tout dommage ou préjudice résultant de cette décision ou de cette action ou causé par celles-ci. Toutes les informations sont fournies « en l'état », sans aucune garantie d'exhaustivité, d'exactitude ou d'actualité, ni des résultats obtenus de l'utilisation de ces informations, et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. En ce qui concerne le contenu rédigé par PRI Association, sauf indication contraire, les opinions,

recommandations, résultats, interprétations et conclusions exprimés sont uniquement ceux de PRI Association et ne représentent pas nécessairement les opinions des contributeurs ou des signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (individuellement ou dans leur ensemble). Il ne faut pas en déduire qu'une autre organisation citée en référence approuve les conclusions énoncées. La mention des entreprises citées en exemple ne constitue en aucun cas un soutien à ces organisations de la part de PRI Association ou des signataires des Principes pour l'Investissement Responsable. Même si nous nous sommes efforcés de proposer des informations issues de sources fiables et à jour, la présence de retards, d'omissions ou d'inexactitudes n'est pas exclue, en raison de l'évolution constante des statistiques, législations, règles et réglementations. L'exactitude de tout contenu fourni par un contributeur externe relève de la responsabilité de ce dernier. Les opinions exprimées dans tout contenu fourni par des contributeurs externes sont celles de ces derniers uniquement. Elles ne sont pas approuvées par PRI Association ou tout signataire des Principes pour l'Investissement Responsable autre que le(s) contributeur(s) externe(s) nommé(s) en tant qu'auteur(s), ni ne correspondent nécessairement à leurs opinions.



TABLE DES MATIÈRES

Message du PDG des PRI, David Atkin	5
Deroulement et dates de la consultation	6
Exposé	8
– Résumé exécutif	9
 Contexte stratégique 	12
 Domaines prioritaires proposés pour la prochaine stratégie 	13
 Étapes suivantes 	22
Consultation	23
- La strategie actualisee et les changements apportes a notre structure de cotisation	25
- Progression des signataires	30
- Avenir du reporting obligatoire	35
- Proposition de valeur pour les signataires	38



MESSAGE DU PDG DES PRI, DAVID ATKIN

Les PRI ont accompli beaucoup de choses depuis leur création en 2006. Grâce à notre travail avec les signataires. l'investissement responsable fait désormais partie des pratiques financières courantes et constitue un élément essentiel des stratégies des investisseurs du monde entier. Mais le paysage évolue et de multiples facteurs dynamiques sont en jeu, notamment les progrès sur les questions mondiales de durabilité, les évolutions géopolitiques et les changements dans les marchés de l'investissement et dans l'écosystème de l'investissement responsable.

Cette année, nous lançons la nouvelle stratégie, répondant directement aux besoins des signataires et au monde qui change autour de nous. Une partie de ce que nous entreprendrons représente un changement significatif pour les PRI et d'autres éléments sont simplement un renforcement de notre orientation. La nouvelle stratégie dans son ensemble nous permettra de mieux remplir notre mission: maximiser la valeur que nous apportons aux signataires, accélérer les progrès vers un système financier mondial durable et, à terme, contribuer à un monde plus durable.

La stratégie que nous partageons avec nos signataires déplacera les priorités de notre programme pour les centrer autour de guatre domaines cibles. Nous nous concentrerons sur l'adaptation de nos recommandations, reporting et évaluation destinés aux signataires afin de faire progresser leurs pratiques d'investissement responsable (IR). Nous continuerons à renforcer notre présence dans les régions matures et à étendre notre présence sur les marchés en développement, dans le but de renforcer les écosystèmes d'IR locaux. Nous offrirons davantage d'opportunités de se réunir et amplifierons l'impact des initiatives collaboratives des investisseurs. Enfin, nous travaillerons avec les gouvernements et les acteurs concernés pour assurer un engagement plus efficace et façonner les principales évolutions politiques et réglementaires en matière d'IR.

Les années à venir ne seront pas sans risques et sans obstacles à surmonter. Il ne fait aucun doute que nous évoluons dans un environnement difficile, tout comme nos signataires du monde entier. De l'urgence croissante en matière de lutte contre les changements climatiques à la prévalence d'un sentiment anti-ESG (environnement, social et gouvernance), en passant par la violence continue au Moyen-Orient et en Ukraine et les fortes pressions inflationnistes, le monde demeure un endroit instable. Le succès continu des PRI nécessitera une stratégie et une approche pratique qui répondent directement à ces défis et aux besoins des investisseurs où qu'ils se situent aujourd'hui. J'ai hâte d'entendre vos commentaires sur la stratégie actualisée et de travailler avec vous pour mettre en œuvre cette stratégie au cours des années à venir.





DEROULEMENT ET DATES DE LA CONSULTATION

Alors que nous approchons la fin de la période stratégique 2021-2024, les PRI ont travaillé au cours des 18 derniers mois sur une nouvelle stratégie, éclairée par un environnement externe en rapide évolution et une vaste consultation avec les signataires.

La nouvelle stratégie comporte deux objectifs principaux : maximiser la valeur que nous offrons aux signataires dans un environnement d'investissement responsable (IR) en rapide évolution, et accélérer les progrès vers un système financier mondial durable. Le présent document fournit un résumé du nouveau plan stratégique, y compris les principales priorités et les développements sur lesquels nous souhaitons consulter nos signataires.

La Consultation 2024 sur la stratégie relative aux PRI aura lieu de mars à mai 2024. Considérant le rôle central des signataires au sein de l'organisation, nous invitons tous les signataires à participer à cette consultation. Dans le cadre de cette enquête en ligne, nous nous efforçons de capturer les commentaires formels de tous les signataires. Un lien, unique à chaque organisation, sera adressé à toutes les adresses de contact PRI principales et secondaires de chaque signataire:

- Nous demandons à chaque organisation d'envoyer une seule réponse à l'enquête
- Les signataires doivent envoyer leurs réponses avant 23h59 (heure locale) le 10 mai 2024.

Pour faciliter l'analyse, nous préférons que les réponses écrites soient rédigées en anglais si possible, mais les réponses en chinois, japonais, français, portugais et espagnol seront également évaluées et nous nous efforcerons d'évaluer les réponses rédigées dans d'autres langues.

Le Conseil d'Administration des PRI examinera les commentaires formels sur la consultation, discutera des éventuelles propositions consécutives à l'analyse et conviendra des étapes suivantes pour finaliser notre plan stratégique.

Après la clôture de la consultation, les PRI communiqueront aux signataires les éléments suivants :

- le plan stratégique finalisé
- une réponse formelle du Conseil d'Administration des PRI à la consultation des signataires
- un résumé des réponses à l'enquête de consultation
- l'intégralité de toutes les réponses à l'enquête de consultation (qui ne seront pas associées aux organisations signataires de manière individuelle et nominative)



Pour en savoir plus d'informations, reportez-vous à la section la stratégie des PRI Consultation 2024; Répondre à un Un monde en mutation sur le site Web.

Si vous avez des d'autres questions, S'il vous plaît envoyer un info@unpri.org



CONSULTATIONS FORMELLES DES PRI

Ceci est une consultation formelle, que nous organisons pour discuter ou proposer des changements majeurs à l'organisation - des changements susceptibles d'influer sur les attentes, l'engagement ou les orientations des signataires.

Nous devons organiser des consultations formelles avant d'adopter un plan stratégique ou d'apporter toute modification importante à notre structure de gouvernance, aux Objectifs, à la Mission, aux Principes ou à la structure de cotisation. Les sujets des consultations formelles passées comprennent : nos plans stratégiques, le reporting et l'évaluation, la responsabilité des signataires, les exigences minimales relatives aux

Pour chaque consultation formelle, les PRI sont tenus par nos statuts de prévoir une période de consultation d'environ quatre semaines et proposer aux signataires de multiples canaux pour envoyer leurs commentaires, y compris des webinaires, des événements et des enquêtes. Nous publierons toujours un résumé des commentaires

signataires, ainsi que notre programme de travail sur un

système financier durable.

reçus par écrit, les réponses complètes à la consultation (qui ne seront pas associées aux organisations signataires de manière individuelle et nominative) et une réponse formelle du Conseil d'Administration des PRI.





RESUMÉ EXÉCUTIF

Les PRI ont travaillé sur une stratégie actualisée au cours des 18 derniers mois, éclairée par une vaste consultation des signataires. La stratégie comporte deux objectifs principaux : maximiser la valeur que nous offrons aux signataires dans un environnement d'investissement responsable (IR) en rapide évolution et permettre aux signataires de jouer un rôle important dans le système financier – c'est-à-dire créer un système financier durable qui profite à l'environnement et à la société dans son ensemble.

Sur la base du contexte stratégique, des commentaires des signataires et de l'alignement sur les principaux avantages des PRI, nous avons sélectionné quatre domaines prioritaires pour la stratégie :

- 1. Favoriser la progression pour les signataires en matière d'investissement responsable (IR) tout en rationalisant le reporting obligatoire des PRI
- Contexte stratégique : La croissance de l'écosystème mondial de l'IR et les problèmes récents liés aux approches actuelles de l'IR ont entraîné une plus grande diversité parmi les ambitions, les niveaux de maturité et la progression de nos signataires en matière d'IR. Alors que les signataires de certaines juridictions sont confrontés à un fardeau accru en raison de multiples cadres du reporting sur l'IR, ceux des écosystèmes moins matures bénéficient encore

- largement du reporting des PRI comme service essentiel
- Valeur ajoutée pour les signataires : Nous développerons une nouvelle façon pour les signataires de démontrer leur progression en matière d'IR. Des parcours de progression sur mesure fourniront un soutien, des recommandations et des ressources pour aider les signataires - nouveaux et avancés - à développer leurs pratiques d'IR conformément à leurs objectifs individuels en matière d'IR, à leur mandat et leur contexte réglementaire. À terme, les parcours de progression permettront une analyse comparative significative des signataires par rapport à leurs pairs. En outre, un processus de reporting rationalisé permettra la mise en œuvre des six principes avec moins d'efforts afin que les signataires puissent réorienter leurs ressources vers la progression. Les parcours de progression et le reporting devraient reconnaître, au cours de la période de planification stratégique, les autres cadres de reporting déjà existants dans toutes les juridictions et organisations.
- Réalisation de la mission : Permettre aux investisseurs d'apprendre et de progresser dans leurs pratiques fera progresser l'IR, et un processus de reporting rationalisé permettra de rendre compte des six principes.



2. Renforcer les écosystèmes régionaux d'IR et étendre notre portée sur les marchés émergents et les économies en développement (MEED)

- Contexte stratégique : L'action en faveur d'un système financier durable nécessite un travail aux niveaux mondial et régional. Cela se reflète dans le désir des signataires d'un plus grand soutien régional et dans l'importance croissante des MEED pour les priorités en matière de durabilité et risques systémiques.
- Valeur ajoutée pour les signataires : Des points de contact locaux dotés d'une expertise régionale particulière travailleront avec les signataires dans leurs écosystèmes, offrant ainsi davantage d'occasions de partage de connaissances et d'action collaborative. Nous augmenterons stratégiquement notre présence dans les MEED afin d'améliorer la compréhension, au sein de la communauté mondiale des investisseurs, des défis rencontrés sur ces marchés. De plus, nous introduirons des accords avec les partenaires du réseau pour améliorer la coordination entre les PRI et les groupes partenaires, réduisant ainsi la duplication des efforts.
- Réalisation de la mission : Ces efforts favoriseront un écosystème mondial d'IR plus vaste, plus fort et plus diversifié et contribueront à aligner les priorités mondiales et régionales en matière de politique et de réforme des marchés financiers, en particulier dans les MEED.

3. Amplifier l'impact des signataires en soutenant et en menant des initiatives collaboratives

- Contexte stratégique : La collaboration reste un moyen efficace et efficient de faire face aux risques systémiques, mais les signataires évoluent dans un environnement de plus en plus complexe à mesure que le système mondial d'IR se développe et mûrit.
- Valeur ajoutée pour les signataires : Les signataires auront la possibilité de collaborer dans le cadre d'initiatives d'engagement, de fixation d'objectifs et d'apprentissage entre pairs, établies et nouvelles, organisées et soutenues par les PRI, et bénéficieront également d'un meilleur accès aux plateformes et aux informations pour les aider à naviguer dans les initiatives de collaboration. Les signataires avancés auront des occasions uniques d'explorer, d'établir et de faire progresser l'IR grâce à la collaboration entre investisseurs.
- Réalisation de la mission : Ce soutien accru contribuera à stimuler une action collaborative pour éliminer les obstacles à l'IR et à un système financier durable.



4. Renforcer l'environnement propice à l'IR en influençant les politiques gouvernementales et multilatérales et les pratiques des marchés financiers

- Contexte stratégique : Des progrès substantiels ont été réalisés en matière de réforme politique et financière, mais les signataires ont identifié comme priorités pour l'action de l'IR une plus grande efficacité et une plus grande harmonisation.
- Valeur ajoutée pour les signataires : Nous travaillerons en étroite collaboration avec les signataires, en particulier ceux de taille importante, expérimentés et très engagés, pour représenter la voix des investisseurs sur les principaux développements politiques et réglementaires. Nous utiliserons notre expérience avec les signataires pour alimenter nos travaux avec les décideurs politiques, les régulateurs et d'autres acteurs du système afin de créer des marchés transparents et d'aligner les politiques, les cadres réglementaires et les structures de marché sur les enjeux de durabilité.
- Réalisation de la mission: Une attention renouvelée accordée à un environnement favorable contribuera à aligner les politiques et les structures des marchés financiers sur les enjeux de durabilité et à stimuler des changements systémiques.

En résumé, la stratégie actualisée des PRI verra les signataires progresser dans leurs pratiques d'IR et prendre des mesures pour supprimer les obstacles et soutenir les catalyseurs d'un système financier durable. Notre offre destinée aux signataires comprendra des recommandations sur les parcours de progression, des opportunités d'éducation et de formation, une participation à des initiatives collaboratives, la contribution d'expert(es) aux consultations politiques, et l'identification des priorités de réforme futures appuyées par la recherche. Pour faire progresser nos objectifs, nous demandons aux signataires de continuer à faire progresser les pratiques d'IR, de rechercher des opportunités de collaboration avec d'autres et de déterminer ce qui est nécessaire dans un environnement réglementaire en évolution afin de contribuer à faire progresser l'IR dans le monde.

Le reste de la présente note résume le contexte stratégique, fournit de plus amples détails sur chacun des domaines prioritaires et présente les modifications proposées aux cotisations en vue de soutenir la mise en œuvre de la stratégie. Nous sommes reconnaissants aux signataires pour leur contribution jusqu'à présent et nous maintiendrons des consultations étroites avec eux à l'avenir. Dans la prochaine étape, nous sollicitons vos commentaires sur l'orientation stratégique proposée par le biais d'une enquête qui sera diffusée fin mars 2024.



CONTEXTE STRATEGIQUE

Malgré des progrès importants réalisés dans l'écosystème mondial de l'IR, les changements climatiques et la dégradation de notre environnement naturel demeurent des risques matériels importants et croissants, et les inégalités croissantes liés aux résultats économiques génèrent une instabilité sociale et politique dans le monde entier.

L'adoption généralisée de l'IR constitue la réponse de la communauté financière aux risques liés à la durabilité, conformément aux obligations fiduciaires des institutions et aux obligations équivalentes visant à atténuer les risques financiers et à soutenir la création de valeur à long terme. Cependant, il devient de plus en plus évident qu'un changement important est nécessaire pour faire progresser de manière significative les objectifs d'IR dans l'ensemble du système.

De plus, l'environnement de l'IR est de plus en plus dynamique et complexe. Les investisseurs responsables sont de plus en plus nombreux et présentent des niveaux de maturité, des besoins, des approches et des ambitions divers. Dans certaines juridictions, l'IR est rendue possible par la politique, la réglementation et les incitations gouvernementales, tandis que des obstacles subsistent dans d'autres, et qu'il existe une opposition au rôle de l'IR sur le plus grand marché des capitaux du monde. Les MEED prennent de plus en plus d'importance à mesure qu'ils se développent et se connectent au capital mondial, et jouent un rôle essentiel pour répondre aux priorités en matière de durabilité et aux risques systémiques tels que les changements climatiques.

La diversité croissante de la maturité de l'IR à travers les différents marchés, modèles économiques et types de signataires nécessite des parcours de progression plus adaptés pour les signataires, ainsi qu'une plus grande flexibilité en matière de reporting afin d'éviter la duplication dans les juridictions dotées de plusieurs cadres d'IR. Les signataires ont également besoin de recommandations, de ressources et de coordination supplémentaires pour appréhender utilement la formation, les meilleures pratiques et la création de réseaux qu'il est possible d'apporter grâce à la collaboration dans des limites de responsabilité fiduciaire et réglementaires plus larges.





DOMAINES PRIORITAIRES PROPOSES POUR LA PROCHAINE STRATEGIE

- 1. Favoriser la progression pour les signataires en matière d'investissement responsable (IR) tout en rationalisant le reporting obligatoire des PRI.
- 2. Renforcer les écosystèmes régionaux et étendre notre portée dans les MEED
- 3. Amplifier l'impact des signataires en soutenant et en menant des initiatives collaboratives
- 4. Renforcer l'environnement propice à l'IR en influençant les politiques gouvernementales et multilatérales et les pratiques des marchés financiers

DOMAINES PRIORITAIRES PROPOSES POUR LA PROCHAINE STRATEGIE

1. Favoriser la progression pour les signataires en matière d'investissement responsable (IR) tout en rationalisant le reporting obligatoire des PRI.

Amener les signataires à progresser de manière significative dans la mise en œuvre des six principes est au cœur des efforts et de la mission des PRI. Cependant, à mesure que l'écosystème mondial de l'IR se développe, les investisseurs responsables sont de plus en plus diversifiés dans leurs objectifs et leurs niveaux de maturité.

À la suite d'un processus d'élaboration conjointe avec les signataires, les PRI introduiront au cours de la période de planification stratégique une nouvelle facon pour les signataires de démontrer la progression de l'IR, tout en rationalisant le processus de reporting des PRI. Les parcours de progression permettront aux signataires de faire progresser leurs pratiques d'IR de manière pertinente et significative sur une base individuelle, tandis que la rationalisation du reporting réduira les efforts requis, permettant ainsi aux signataires de réorienter leurs ressources vers la progression.

Il est proposé que les parcours soient basés sur les objectifs en matière d'IR afin de reconnaître la diversité des ambitions et des modèles économiques parmi les signataires et

entre les régions. Cette mesure permettrait également de clarifier l'intention qui sous-tend les pratiques d'IR d'une organisation pour toutes les parties prenantes. Les signataires nouveaux et avancés auront accès à un soutien, des recommandations et des ressources adaptés des PRI pour renforcer leurs capacités et faire progresser leurs pratiques d'investissement et d'engagement, y compris en ce qui concerne des thèmes particuliers comme les changements climatiques, la nature et les droits humains, et les classes d'actifs sur lesquelles ils se concentrent. Par exemple, les grands signataires ayant des pratiques d'IR matures et visant à obtenir des résultats positifs en matière de durabilité bénéficieraient de ressources avancées et d'orientations adaptées à leurs objectifs particuliers. Étant donné que l'objectif prévu est d'aider les signataires à progresser plutôt que de fournir une évaluation ou des notations, chaque signataire choisirait son propre parcours ainsi que la vitesse et l'étendue de sa progression, y compris à travers plusieurs parcours si cela est pertinent. À terme, les PRI introduiront un cadre volontaire de reporting des progrès qui permettra aux signataires intéressés de recevoir des commentaires et de se comparer à leurs pairs.

Pour nos signataires de la catégorie prestataire de services, les parcours de progression peuvent fournir une plus grande clarté sur les objectifs et les activités d'IR des



signataires investisseurs institutionnels et signataires de la catégorie société de gestion ainsi que des opportunités de développement de services dans le futur. Nous collaborerons avec la communauté des prestataires de services pour soutenir la progression des signataires. Par exemple, les PRI pourraient fournir des recommandations et des outils aux consultants en investissements afin qu'ils soutiennent et accompagnent les investisseurs dans leur utilisation des parcours de progression. L'adhésion aux PRI démontre l'engagement des prestataires de services envers l'IR, et notre réseau mondial offre des opportunités sans précédent de collaborer, de partager des connaissances et de renforcer les capacités pour relever les défis mondiaux critiques.

Les PRI introduisent également un processus de reporting rationalisé, en commençant par une approche flexible pour le reporting de 2024. Alors que certains signataires sont confrontés à une charge administrative croissante pour respecter les PRI et autres obligations de reporting, certains signataires d'écosystèmes d'IR moins matures affirment que le reporting obligatoire des PRI fournit un service essentiel à l'appui de leurs objectifs organisationnels. Pour répondre à ces différents besoins, le reporting se fera sur base volontaire pour les signataires ayant fait un rapport en 2023 ou qui sont en période de grâce, mais il sera obligatoire pour les investisseurs signataires qui ont gardé leurs rapports de transparence privés en 2023 ou qui n'ont pas encore fait de rapport. À moyen terme, un reporting rationalisé préservera la cohérence par rapport aux six principes. Nous anticipons que cette approche permettra de réduire les efforts de reporting requis, permettant ainsi aux signataires de

démontrer leur progression et, en fin de compte, de renforcer la comparaison entre pairs. En outre, le développement de l'équivalence avec les réglementations, ainsi que les données et les outils liés à la progression et au reporting soutiendront la transparence et la crédibilité des signataires les uns envers les autres et envers les régulateurs concernés.

2. Renforcer les écosystèmes régionaux et étendre notre portée dans les MEED.

Les PRI continueront de tirer parti de leur position mondiale, de leur expertise et de leur réseau pour renforcer les écosystèmes régionaux d'IR. Cela comprendra la connexion des entités locales, régionales et homologues, et l'accélération des progrès de l'IR grâce à des opportunités de collaboration améliorées et au partage des connaissances.

Le travail des PRI dans les écosystèmes régionaux d'IR

Les travaux récents des PRI dans les écosystèmes régionaux comprennent les éléments suivants : la conférence sur les politiques de finance durable des PRI au Royaume-Uni, qui a réuni des décideurs politiques, des signataires et des associations industrielles pour fournir des recommandations au gouvernement sur la transition vers un financement vert, le lancement en Suisse de tables rondes sur l'engagement en collaboration avec l'association représentant les sociétés de gestion, et une communauté de pratiques au Canada sur les droits autochtones et la réconciliation, en partenariat avec un signataire local à but non lucratif de la catégorie prestataire de services.



Nous travaillerons également avec les signataires pour aligner les politiques mondiales et régionales et les priorités de réforme du marché afin de créer un environnement propice à l'IR dans divers contextes régionaux, et d'activer et de soutenir les écosystèmes locaux d'IR en réunissant, engageant, et de connecter nos signataires et nos parties prenantes à travers des initiatives locales telles que des communautés de pratiques et des événements mondiaux, notamment la conférence PRI in Person.

Nous continuerons de nous concentrer sur les MEED dans leur connexion au capital mondial afin de garantir qu'ils ne soient pas laissés pour compte dans la transition mondiale vers un système financier durable. Alors que ces marchés et d'autres plus développés sont confrontés à des problèmes similaires pour attirer des capitaux durables, de nombreux MEED sont également confrontés au défi supplémentaire de la dépendance à l'égard d'industries nuisibles à l'environnement, ce qui complique leur transition. Renforcer notre présence dans ces régions, en particulier en Asie du Sud-Est, en Amérique latine, en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et, à terme, en Inde, améliorera notre compréhension collective des défis des investisseurs mondiaux et ouvrira la voie à une action plus collaborative et plus productive en faveur d'un système financier mondial durable.

Continuer à renforcer notre présence dans les régions matures et étendre notre portée dans les MEED offrira à toutes les parties prenantes des opportunités de s'engager et d'apprendre auprès d'un groupe large et diversifié d'acteurs régionaux dans un espace de collaboration, réduisant ainsi le besoin de développer de multiples relations individuelles. La duplication des efforts devrait diminuer à mesure que les PRI amplifient les activités et initiatives importantes qui peuvent être partagées parmi l'ensemble des signataires.

Les travaux des PRI dans les MEED

Les travaux récents dans les MEED comprennent les éléments suivants : un événement des parties prenantes des PRI organisé en collaboration avec la bourse mexicaine, un signataire de la catégorie investisseur institutionnel et un réseau local mené par la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ) pour discuter d'études de cas sur la participation mexicaine à l'initiative Climate Action 100+, la réunion d'un investisseur institutionnel local et du Pacte mondial des Nations Unies au Brésil pour explorer des efforts conjoints en faveur des droits humains dans la région, l'organisation d'une table ronde des investisseurs institutionnels sur l'Alliance Net Zero Asset Owner avec la participation de GFANZ en Afrique du Sud, et, en collaboration avec Capital Markets Malaysia et l'Institutional Investment Council Malaysia, le récent projet pilote d'un nouveau produit de formation mixte de la PRI Academy. Les PRI sont devenus un soutien officiel de l'initiative China Climate Engagement (engagement de la Chine en faveur du climat), une initiative régionale d'investisseurs axée sur la Chine visant à promouvoir une transition d'entreprises vertes, à faibles émissions de carbone et de haute qualité vers les objectifs chinois de « double carbone ».

Les investisseurs institutionnels bénéficieront d'une connectivité et d'une collaboration améliorées dans l'ensemble du réseau élargi afin de promouvoir l'adoption des meilleures pratiques et offrir des opportunités de



formation, et il y aura un plus grand soutien aux actions collaboratives ayant un impact régional. Les sociétés de gestion et les prestataires de services auront davantage d'opportunités de mieux comprendre les pratiques de leurs clients en matière de développement durable et bénéficieront de forums permanents dans lesquels partager les meilleures pratiques et la formation entre pairs.

3. Amplifier l'impact des signataires en soutenant et en menant des initiatives collaboratives

La participation à des initiatives collaboratives, conformes aux devoirs et mandats des investisseurs, crée des opportunités pour les signataires d'utiliser leur voix et leur influence collectives, de résoudre les problèmes systémiques, de démontrer leur engagement et leurs progrès, d'apprendre d'autres investisseurs responsables, et de collaborer avec les entreprises, les décideurs politiques et d'autres parties prenantes. Faire évoluer les marchés financiers mondiaux et intégrer l'IR nécessite de renforcer les actions fondées sur des efforts de collaboration. Conformément à la demande continue des signataires, nous continuerons à offrir des opportunités de collaboration par l'entremise d'initiatives d'engagement, de définition d'objectifs et de formation par les pairs, organisées et soutenues par les PRI qui répondent aux risques critiques systémiques. Nous continuerons de nous concentrer sur les changements climatiques, les droits humains et la nature comme questions ESG prioritaires, et les principales initiatives dans ces domaines seront alimentées par la recherche, l'analyse, le leadership avisé et les avancées sur le plan politique des PRI.

Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec les investisseurs, les prestataires de services financiers. l'ONU et les réseaux d'investisseurs pour convoguer et soutenir des initiatives de neutralité carbone. telles que la Net-Zero Asset Owner Alliance, et sur des initiatives d'engagement mondiales telles que Climate Action 100+. Là où les PRI ont un rôle clair et distinctif à jouer, nous répondrons à l'intérêt des signataires et à la demande de nouvelles opportunités de collaboration. Par exemple, Spring est une nouvelle initiative d'engagement des PRI pour la nature (ouverte à tous les signataires de la catégorie investisseur institutionnel, sociétés de gestion et signataires de la catégorie prestataire de services des PRI ayant pour mandat de représenter les investisseurs

Faciliter la participation des prestataires de services aux initiatives collaboratives

Les PRI continueront à soutenir les signataires de la catégorie prestataire de services en leur proposant des opportunités de collaboration. Nos initiatives d'engagement collaboratif, telles que Spring, sont ouvertes à la participation des prestataires de services ayant pour mandat de représenter les investisseurs institutionnels. Nous continuerons également à soutenir les prestataires de services dans leurs ambitions climatiques, par exemple grâce à notre partenariat avec la Sustainable Stock Exchange Initiative (SSEI), dont les PRI sont membres permanents du conseil d'administration, et à notre organisation conjointe de la Net Zero Financial Service Providers Alliance. Nous continuerons à soutenir une stratégie efficace pour développer des principes et des pratiques de développement durable au sein de la SSEI et contribuerons aux efforts de communication de l'information sur le climat en sensibilisant les décideurs politiques et les bourses du monde entier.



institutionnels) qui vise à améliorer les pratiques des entreprises pour faire face au risque systémique de dégradation de l'environnement et à améliorer la création de valeur du portefeuille à long terme. Les initiatives offriront également aux signataires de taille plus importante et avancés de nouvelles opportunités de collaboration pour faire face aux risques systémiques.

Nous améliorerons également l'accès des signataires aux plateformes et aux informations qui améliorent la visibilité et la coordination des efforts de collaboration des investisseurs et réduisent les duplications. Par exemple, la plateforme de collaboration des PRI permet aux signataires de collaborer, de mettre en commun leurs ressources et de partager des informations pour améliorer leurs activités d'engagement. Les PRI continueront de s'engager dans d'autres initiatives d'investissement responsable et de développement durable pour contribuer à accélérer l'évolution du système.

4. Renforcer l'environnement propice à l'IR en influençant les politiques gouvernementales et multilatérales et les pratiques des marchés financiers

Tous les investisseurs bénéficient d'un environnement politique et réglementaire soutenant le développement de l'IR. Même si l'écosystème mondial de l'IR a rapidement mûri au cours de la dernière décennie, une réforme des politiques et des marchés financiers est encore nécessaire pour harmoniser et récompenser les meilleures pratiques

en matière d'IR. C'est particulièrement le cas lorsqu'il existe une ambivalence ou une opposition à l'égard des objectifs de durabilité de la part des acteurs politiques. réglementaires et des marchés financiers, notamment en ce qui concerne les changements climatiques, la nature et les droits humains. Les signataires ont identifié l'environnement politique et réglementaire comme un domaine prioritaire d'action de l'IR.

Les PRI sont bien placés pour accompagner les réformes grâce à leur expérience mondiale et aux recommandations techniques que nous pouvons fournir. Les PRI soutiendront et encourageront le changement à l'échelle du système. Ce changement est essentiel pour que les investisseurs responsables, novices et expérimentés atteignent leurs objectifs en matière d'IR. À cette fin, nous renforcerons notre capacité à nous réunir, à agir en tant que facilitateur, à recueillir les opinions et à inciter des changements en matière de politiques publiques et de marchés financiers, afin de soutenir les signataires. Nous utiliserons notre expérience avec les signataires pour éclairer notre travail avec les décideurs politiques, les régulateurs et d'autres acteurs du système afin de créer des marchés transparents et d'aligner les politiques, les cadres réglementaires et les structures de marché sur les enjeux de durabilité. Notamment, nous travaillerons en étroite collaboration avec nos signataires de taille importante, expérimentés et très engagés pour représenter la voix des investisseurs concernant les développements clés relatifs à la politique et à la réglementation en matière d'IR afin de faire progresser les mandats ambitieux en matière de



développement durable. Nous soutiendrons également l'engagement des signataires à influencer l'élaboration des politiques gouvernementales et multilatérales, y compris la réglementation financière et la politique économique, ainsi que dans des forums et des initiatives tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'OCDE et l'International Sustainability Standards Board. Ces travaux proposent aux signataires différents mécanismes d'engagement, depuis les documents de discussion et déclarations menés par les PRI jusqu'aux déclarations permettant aux signataires partageant les mêmes idées de s'exprimer en leur propre nom.

En janvier 2024, les PRI ont été choisis pour devenir le secrétariat du groupe de travail « Taskforce on Net Zero Policy ». Le lancement du groupe de travail, lors de la COP28, a représenté une étape importante dans la progression des travaux du Groupe d'experts de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur les engagements des entités non étatiques en matière de neutralité carbone. Le groupe de travail se concentrera sur la création d'un espace de collaboration pour les décideurs politiques et les régulateurs et sur la recherche et le soutien technique sur la transition vers la neutralité carbone.

Comment nous allons mettre en œuvre la stratégie et apporter de la valeur aux signataires

Afin de maximiser la valeur apportée aux signataires grâce à la stratégie, nous investissons pour garantir une expérience améliorée aux signataires. Cela comprendra : un meilleur accès au contenu et aux ressources des PRI en ligne grâce à une nouvelle conception du site web. la mise en place d'une équipe d'assistance centrale mondiale, et une utilisation plus adaptée et améliorée des données pour fournir des communications davantage personnalisées. Nous augmenterons notre présence dans les écosystèmes régionaux, avec des points de contact basés localement pour fournir aux signataires un accès à des fonctions d'assistance compétentes. Nous mettrons en relation les investisseurs institutionnels, les sociétés de gestion et les prestataires de services avec les ressources, le soutien et les opportunités nécessaires à une collaboration renforcée, et aiderons les signataires à comprendre les opportunités et les attentes en matière d'engagement.

Proposer des parcours de progression, favoriser les écosystèmes d'IR existants et émergents, soutenir les initiatives collaboratives et renforcer les environnements politiques et réglementaires d'IR nécessitent un effort accru, des investissements dans de nouvelles capacités et un soutien accru de notre base de signataires. Comme de nombreuses organisations, nous avons été soumis à d'importantes pressions inflationnistes au cours des dernières années, mais nous avons limité l'augmentation des cotisations des signataires en ciblant l'efficacité opérationnelle et la stabilité financière. Nous avons également constaté une tendance à la hausse dans la consolidation de notre base de signataires, ce qui exerce une pression à la baisse sur les revenus des PRI. Le financement que nous recevons pour soutenir



les signataires provient principalement des cotisations des signataires. Ainsi, même si nous nous efforçons de maintenir nos cotisations à un niveau aussi bas que possible, elles doivent être suffisantes pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre aux besoins des signataires.

En outre, la structure tarifaire actuelle des PRI ne reflète plus équitablement la diversité de la base de signataires. À mesure que le nombre de membres des PRI s'est accru et s'est diversifié, nous avons des signataires avec des

montants d'actifs sous gestion (AUM) très différents, allant de moins de 100 millions \$ à plus de 1 000 milliards \$. Le Conseil d'Administration estime donc que l'introduction d'un barème de cotisation plus progressif favorisera davantage la justice et l'équité. Une telle structure de cotisation peut garantir que chaque signataire contribue proportionnellement en fonction de la taille de ses encours. En fin de compte, cette mesure favorisera l'équité, reflétera les différentes capacités de nos signataires et contribuera à une association d'investisseurs plus équitable, plus efficace et plus durable.

Nous proposons donc deux nouvelles tranches de cotisation supérieures pour les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Investisseurs institutionnels		Tranche de cotisation - par AUM en milliard \$	FY 2024-2025
	Tranche 1	≥100+	£20,000
	Tranche 2	50 – 99,99	£15,000
Sociétés de gestion			
	Tranche 1	≥ 500	£25,000
	Tranche 2	AUM 99 - 499	£20,000



Nous demandons également de modestes augmentations des cotisations payées par les signataires en dessous des seuils indiqués précédemment. Il s'agit de la première partie d'une réflexion à plus long terme concernant notre modèle de revenus, y compris sa structure et ses tranches de cotisation. Plus de détails suivront lors de l'assemblée générale des signataires de cette année, notamment sur la manière dont nous impliquerons les signataires dans le processus.

Des ressources supplémentaires contribueront à répondre aux priorités les plus importantes des signataires, comme nous l'avons indiqué lors de la consultation. Nous serons en mesure de proposer des programmes de travail plus adaptés, de jouer un rôle plus efficace dans la promotion de la politique d'IR à l'échelle mondiale et régionale et, à terme, d'accélérer l'adoption des pratiques d'IR. Même si l'augmentation du nombre de tranches de cotisation garantira la viabilité financière des PRI à court terme, à plus long terme, nous envisageons de diversifier nos sources de revenus afin de réduire notre dépendance aux cotisations des signataires et d'augmenter notre viabilité et notre résilience financières.



ÉTAPES SUIVANTES

En notre qualité de plus grande et plus influente organisation sur l'investissement responsable au monde, les PRI sont idéalement placés pour accélérer les progrès vers un système financier mondial qui récompense l'investissement responsable, opère dans les limites planétaires, promeut les droits humains et permet des sociétés équitables.

Cependant, nous ne pouvons pas réaliser cette mission seuls : nous devons travailler avec les signataires, d'autres réseaux, les acteurs du système financier, les décideurs politiques, les organisations multilatérales et d'autres parties prenantes concernées pour obtenir l'impact souhaité.

La stratégie décrite dans la présente note renforcera le modèle inclusif des PRI. axé sur sa mission et centré sur ses signataires. Même si cette stratégie exigera des efforts et des ressources accrus, elle nous permettra de développer l'écosystème mondial de l'IR tout en répondant aux besoins et aux ambitions d'une base de signataires plus diversifiée. Pour faire progresser nos objectifs collectifs, nous demandons aux signataires de continuer à faire progresser les pratiques d'IR, de rechercher des opportunités de collaboration avec d'autres et de déterminer ce qui est nécessaire dans un environnement réglementaire en évolution afin de faire progresser l'IR dans le monde.

Les points de vue des signataires sont essentiels pour nous aider à comprendre comment aider au mieux ces derniers à faire progresser l'IR sur une base individuelle et collaborative.

Nous apprécions les commentaires sur l'orientation proposée des PRI décrite dans le présent document par l'entremise d'une enquête qui sera diffusée fin mars 2024. Nous sommes impatients de collaborer davantage avec nos signataires pour faire progresser nos objectifs communs.





STRATÉGIE PRI CONSULTATION 2024

Répondre à un monde qui change

CETTE ENQUÊTE DE CONSULTATION SOLLICITE L'AVIS DES SIGNATAIRES SUR QUATRE DOMAINES :



Parallèlement aux questions de l'enquête, nous fournissons un contexte sur les questions abordées pour faciliter la contribution de votre organisation à cette consultation.



LA STRATEGIE ACTUALISEE ET LES CHANGEMENTS APPORTES A NOTRE STRUCTURE DE COTISATION

La nouvelle stratégie des PRI se concentrera sur quatre domaines afin de maximiser la valeur que nous apportons aux signataires et d'accélérer les progrès réalisés pour concrétiser un système financier mondial durable.

Leur sélection a été éclairée par une large consultation des signataires au cours des 18 derniers mois, le contexte stratégique plus large ainsi que l'expérience et l'analyse des PRI.

Les domaines prioritaires sont les suivants :

- Favoriser la progression pour les signataires en matière d'investissement responsable (IR) tout en rationalisant le reporting obligatoire des PRI
- Renforcer les écosystèmes régionaux d'IR et étendre notre portée sur les marchés émergents et les économies en développement
- Amplifier l'impact des signataires en soutenant et en menant des initiatives collaboratives

Renforcer l'environnement propice à l'IR en influençant les politiques

Le programme de travail proposé nécessitera un effort accru, des investissements dans de nouvelles capacités et un soutien accru de la part de nos signataires. Comme de nombreuses organisations, nous avons été soumis à d'importantes pressions inflationnistes au cours des dernières années, mais nous avons limité l'effet sur les cotisations des signataires en ciblant l'efficacité opérationnelle et la stabilité financière. Il y a également eu une consolidation au sein de notre base de signataires, ce qui a exercé une pression à la baisse sur les revenus du PRI. Le financement que nous recevons pour soutenir les signataires provient principalement des cotisations des signataires. Ainsi, même si nous nous efforcons de maintenir nos cotisations à un niveau aussi bas que possible, elles doivent être suffisantes pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre aux besoins des signataires.

En outre, la structure tarifaire actuelle des PRI ne reflète plus équitablement la diversité de la base de signataires. À mesure que le nombre de membres des PRI s'est accru et s'est diversifié, nous avons des signataires avec des montants d'AUM très différents, allant de moins de 100 millions \$ à plus de 1 000 milliards \$. Le Conseil d'Administration



01.

estime donc que l'introduction d'un barème de cotisation plus progressif favorisera davantage la justice et l'équité. En mettant en œuvre une telle structure de cotisation, nous pouvons garantir que chaque signataire contribue proportionnellement en fonction de la taille de ses encours.

En fin de compte, cette structure progressive de cotisation favorisera l'équité, reflétera les différentes capacités de nos signataires et contribuera à une association d'investisseurs plus équitable, plus efficace et plus durable.

Nous proposons donc deux nouvelles tranches de cotisation supérieures pour les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Investisseurs institutionnels		Tranche de cotisation - par AUM en milliard \$	FY 2024-2025
	Tranche 1	≥ 100+	£20,000
	Tranche 2	50 - 99,99	£15,000
Sociétés de gestion			
7	Tranche 1	≥ 500	£25,000
	Tranche 2	AUM 99 – 499	£20,000



1.1 Dans quelle mesure les travaux des PRI sont-ils utiles pour votre organisation dans chacun des domaines prioritaires suivants?

Veuillez répondre en utilisant l'échelle ci-dessous de 1 à 5, où 1 signifie « Pas du tout utile » et 5 signifie « Très utile ».

- Piloter la progression en matière d'IR et rationaliser le reporting
- Soutenir les écosystèmes régionaux d'IR et étendre la portée des PRI sur les marchés émergents et les économies en développement
- Soutenir et mener des initiatives collaboratives
- Influencer les politiques et les pratiques des marchés financiers

1.2 To	ujours en pensant à l'utilité des travaux des PRI pour votre organisation, veuillez ajouter
toute	information supplémentaire que vous souhaiteriez partager concernant votre réponse à la
questi	on précédente.





1.3 Dans quelle mesure les PRI sont-ils bien placés pour générer un impact dans chacun des domaines prioritaires proposés?

Veuillez répondre en utilisant l'échelle ci-dessous de 1 à 5, où 1 signifie « Pas du tout bien placés » et 5 signifie « Très bien placés ».

- Piloter la progression en matière d'IR et rationaliser le reporting
- Soutenir les écosystèmes régionaux d'IR et étendre la portée des PRI sur les marchés émergents et les économies en développement
- Soutenir et mener des initiatives collaboratives
- Influencer les politiques et les pratiques des marchés financiers

1.4 Sur la base de votre réponse à la question précédente, veuillez ajouter toute information
supplémentaire sur la manière dont les PRI sont bien placés pour générer un impact dans les
domaines prioritaires proposés.

Rien à ajouter		



01.

QUESTIONS

1.5 Veuillez ajouter tout autre commentaire sur l'orientation stratégique proposée par les PRI et la valeur qu'elle apportera à votre organisation.				
Rien à ajouter				

1.6 Le cas échéant, votre organisation a-t-elle des commentaires sur les modifications proposées aux tranches de cotisation?



02.

PROGRESSION DES SIGNATAIRES

À mesure que l'écosystème mondial de l'IR se développe, les investisseurs responsables sont de plus en plus diversifiés dans leurs objectifs et leurs niveaux de maturité.

Grâce à la consultation, les signataires ont clairement manifesté leur désir de pouvoir démontrer les progrès réalisés par rapport aux objectifs en matière d'IR qui les concernent le plus.

En réponse, et à la suite d'un processus d'élaboration conjointe avec les signataires, les PRI introduiront, au cours de la période de planification stratégique, une nouvelle façon pour les signataires de présenter leur progression en matière d'IR.

Les parcours de progression permettront aux signataires de faire progresser leurs pratiques d'IR d'une manière qui leur semble pertinente et significative sur une base individuelle, tout en favorisant également un système financier durable. Il est proposé que les parcours soient basés sur les objectifs en matière d'IR afin de reconnaître la diversité des ambitions et des modèles économiques parmi les signataires et entre les régions. Cette mesure permettrait également de clarifier l'intention qui sous-tend les pratiques d'IR d'une organisation pour toutes les parties prenantes. Les parcours de progression ne fourniront pas

d'évaluation ou de notation au sens traditionnel du terme, mais fourniront plutôt des outils, des informations et un soutien aux signataires pour progresser. Les signataires individuels choisiront volontairement leur parcours ainsi que la rapidité et l'étendue de leur progression.

À l'avenir, les parcours de progression influenceront la façon dont les signataires progressent et rendent compte de leurs activités d'IR. Bien que l'élaboration conjointe des parcours de progression soit toujours en cours avec les signataires, les conditions et idées suivantes peuvent être utiles aux signataires pour répondre aux questions qui suivent.

Premièrement, nous prévoyons que des exigences minimales seront maintenues pour tous les signataires afin de garantir la crédibilité du statut de signataire des PRI.

Deuxièmement, nous anticipons que tous les signataires seront tenus d'effectuer un reporting de base. Il s'agirait d'une nouvelle version rationalisée et simplifiée des exigences actuelles en matière de reporting obligatoire. Le reporting de base pourrait recueillir des informations de base sur la mise en œuvre des six principes des PRI auprès des signataires, permettant ainsi une analyse comparative significative et simplifiée de l'activité des signataires.

Troisièmement, le reporting de base pourrait être complété par un reporting de progression volontaire. Le reporting sur





la progression pourrait permettre aux signataires de solliciter des commentaires sur leurs progrès et permettre une comparaison avec d'autres signataires qui rendent également compte de leurs progrès en matière d'IR.

Enfin, la reconnaissance d'obligations de reporting équivalentes de la part des régulateurs et d'autres initiatives d'investisseurs pourrait réduire encore davantage la charge globale de reporting pour les signataires. L'application de l'équivalence au reporting de base et au reporting sur la progression est toujours à l'étude, mais elle constituera probablement un élément important à prendre en considération pour les signataires. Un processus d'élaboration conjointe des parcours et du reporting de progression se poursuivra tout au long de 2024. Les questions suivantes visent à apporter une contribution essentielle à l'élaboration future de ces approches.





2.1 Les parcours de progression offrent une gamme d'opportunités pour soutenir la progression des signataires vers leurs objectifs d'investissement responsable. Parmi les éléments suivants, lesquels votre organisation souhaite-t-elle que les PRI fournissent?

Plusieurs réponses possibles :

- Des recommandations plus adaptées à vos objectifs d'investissement responsable
- Recommandations et accès aux recherches, guides et outils d'organisation et de collaboration entre investisseurs en dehors des PRI
- Indicateurs-clés de performance suggérés pour mesurer et comparer les progrès avec ceux des pairs signataires
- Une plateforme pour rendre compte des progrès et se comparer aux pairs ayant les mêmes objectifs d'IR

- Une évaluation par les PRI des déclarations des investisseurs concernant leurs progrès et leurs objectifs
- Validation des déclarations liées à la progression, selon laquelle les PRI exigeraient que les communications des signataires fassent l'objet d'un audit
- Travailler avec les régulateurs pour établir une norme internationale de progression pour les différents objectifs des investisseurs

Autre (veuillez	préciser
		P. 00.00.



2.2 Les parcours de progression sont une initiative volontaire qui facilitera la création de cohortes de signataires constituées autour d'objectifs communs (parcours sélectionnés) et d'étapes de maturité (étapes du parcours). Quelle approche garantirait que ces cohortes soient pertinentes et utiles à leurs signataires ?

Sélectionnez une option :

- Les cohortes doivent être ouvertes à tous, sur la base de l'auto-sélection, pour garantir l'accessibilité
- Les cohortes doivent être basées sur le respect de certains critères, sur la base du reporting, pour garantir des niveaux de maturité similaires

Autre (veuillez préciser)	



2.3 Au cours de la phase initiale de l'élaboration conjointe des parcours de progression, les signataires participants ont indiqué leur préférence pour un concept ancré dans les objectifs des investisseurs, tel que résumé dans le document intitulé Parcours de progression d'octobre 2023 et illustré dans le schéma ci-contre.

Veuillez fournir vos commentaires sur la meilleure façon de développer ou d'ajuster ce modèle pour soutenir la progression de votre organisation en tant qu'investisseur responsable.

Distinguer les différents objectifs/intentions de l'investissement responsable

PARCOURS A PARCOURS B PARCOURS C Incorporer les Prendre en compte Rechercher un enjeux ESG les risques financiers impact positif liés à la durabilité Niveau 3 Niveau 3 Niveau 3 Niveau 2 Niveau 2 Niveau 2 Niveau 1

Intégrer les enjeux liés au climat, à la nature et aux droits humains

Intégrer les impacts concernant les enjeux prioritaires pour les investisseurs

_		

Rien à ajouter



O3.



AVENIR DU REPORTING OBLIGATOIRE

Alors que certains signataires sont confrontés à une charge administrative croissante pour respecter les PRI et autres obligations de reporting, les commentaires des signataires d'écosystèmes d'IR moins matures suggèrent que le reporting obligatoire des PRI fournit un service essentiel à l'appui de leurs objectifs organisationnels.

À l'avenir, un reporting rationalisé préservera la cohérence et la crédibilité par rapport aux six principes tout en réduisant les efforts requis, permettant ainsi aux signataires d'utiliser la progression pour démontrer l'apprentissage et, en fin de compte, soutenir l'analyse comparative.





3.1 Quelles activités devraient être déclarées aux PRI par tous les signataires pour garantir la crédibilité (« accountability ») dans la mise en œuvre des principes ?

Plusieurs réponses possibles :

- Les exigences minimales actuelles pour l'adhésion des investisseurs aux PRI
- Approche globale et engagement en faveur de l'investissement responsable, approuvés par la direction générale de l'organisation signataire
- Progrès réalisés en matière d'investissement responsable et projets spécifiques pour faire progresser l'engagement à mettre en œuvre les principes, approuvés par la direction générale de l'organisation signataire.
- Approche sur les enjeux politiques et réglementaires ainsi que sur les enjeux de gouvernance, en lien avec les questions systématiques de durabilité

- Intégration des critères ESG dans les processus d'investissement
- Engagement (notamment dialogue et vote)
- Démarche d'investissement responsable propre à la sélection, à la nomination et au suivi des sociétés de gestion externes
- Approche d'investissement responsable pour des classes d'actifs particulières dans lesquelles sont faits les investissements, par exemple, les actions cotées, les obligations, les investissements alternatifs, etc.
- Reporting externe adressé à des tiers (par exemple aux régulateurs ou au grand public)

Autre ((veuillez	préciser



03.



3.2 Quelle est la fréquence de reporting que vous préféreriez dans le cadre des PRI?

Sélectionnez une réponse :

- Une fois par an
- Tous les deux ans
- Tous les trois ans

	, · · · · · ·	, · `	
Autre	veuillez	préciser)	١
	(. p. cc.cc. <i>,</i>	٠.







PROPOSITION DE VALEUR POUR LES SIGNATAIRES

Alors que nous développons et mettons en œuvre notre nouvelle stratégie, nous cherchons à garantir que les signataires obtiennent la valeur dont ils ont besoin de la part des PRI.

Afin que nous ayons une compréhension à jour des besoins des signataires, nous collecterons périodiquement des données sur la manière dont les signataires tirent de la valeur du travail que nous effectuons.

Cela éclairera notre compréhension des domaines dans lesquels nous avons un impact et des domaines dans lesquels nous devons ajuster la stratégie.





4.1 Quel est le plus grand défi auquel votre organisation est confrontée dans la mise en œuvre de l'investissement responsable?

Veuillez sélectionner une réponse :

- Accéder aux connaissances et aux outils pour faire progresser les pratiques d'IR
- Se connecter à des pairs dans les écosystèmes locaux/régionaux
- Participer à des initiatives collaboratives
- Obstacles à l'IR liés à l'environnement politique et réglementaire
- Manque de ressources

Autre (veuillez préciser)

ratio (vealinez preciser)





Aunrès des PRI

4.2 Sur la base de votre réponse à la question précédente, lorsque vous faites face à votre plus grand défi, où cherchez-vous du soutien? Plusieurs réponses possibles.

-	Adples des Fixi
•	Auprès d'autres organisations travaillant sur l'IR (veuillez préciser)
•	Auprès d'autres investisseurs ou signataires
•	Autre (veuillez préciser)

4.3 Toujours en pensant au plus grand défi auquel vous êtes confrontés, si les PRI devaient se concentrer sur une seule chose pour vous aider à relever ce défi et accroître la valeur apportée aux signataires, de quoi s'agirait-il?

Rien à	ajoute





4.4 Dans quelle mesure trouvez-vous facile de faire ce qui suit ?

Veuillez répondre en utilisant l'échelle ci-dessous de 1 à 5, où 1 signifie « Pas du tout bien placés » et 5 signifie « Très bien placés ».

- S'engager avec les PRI sur les questions de reporting et d'évaluation
- S'engager avec les PRI sur des questions ou des sujets émergents
- S'engager avec les PRI sur le contenu publié
- Collaborer avec d'autres investisseurs sur des questions qui vous tiennent à cœur par l'intermédiaire des PRI
- Contacter les PRI pour toutes autres demandes
- Trouver des informations sur le site web des PRI



04.



QUESTIONS

4.5 Si vous avez répondu 1, 2 ou 3 pour l'une des options de la question précédente, veuillez fournir de plus amples informations sur la façon dont vous trouvez ces actions difficiles ?		
Rien à ajouter		
4.6 Y a-t-il autre chose que vous aimeriez partager sur votre expérience en tant que signatain des PRI ?	re	





NOUS VOUS REMERCIONS DE PARTICIPER À L'ÉLABORATION DE NOTRE NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE.

Nous sommes impatients de connaître votre point de vue et de travailler ensemble à la réalisation de nos objectifs communs.





Les PRI coopèrent avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'investissement responsable. L'objectif des PRI est de comprendre les conséquences des questions environnementales, sociales et de gouvernance sur les investissements et d'aider les signataires à les intégrer dans leurs décisions d'investissement et d'actionnariat. Les PRI agissent dans l'intérêt à long terme de leurs signataires, des marchés financiers et des économies dans lesquels ils exercent leurs activités et, in fine, de l'environnement et de la société dans son ensemble. Les six Principes pour l'investissement responsable constituent un ensemble volontaire et ambitieux de principes d'investissement qui proposent un menu d'actions possibles pour intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) dans les pratiques d'investissement. Ces Principes ont été élaborés par des investisseurs, pour des investisseurs. En les mettant en œuvre, les signataires contribuent au développement d'un système financier mondial durable.

Pour plus d'informations : www.unpri.org

Les PRI sont une initiative lancée par des investisseurs en partenariat avec l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) et le Pacte mondial des Nations Unies.



Initiative financière du Programme des **Nations Unies pour l'environnement** (UNEP FI)

L'UNEP FI est un partenariat unique entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) et le secteur financier mondial. L'UNEP FI travaille de concert avec plus de 200 institutions financières signataires de la Déclaration sur le développement durable de l'UNEP FI, ainsi gu'avec un éventail d'organisations partenaires, afin de mettre au point et de promouvoir des ponts entre durabilité et résultats financiers. Grâce à ses réseaux de pair à pair, à la recherche et à la formation, l'UNEP FI mène à bien sa mission : identifier, promouvoir et matérialiser l'adoption des bonnes pratiques environnementales et de durabilité, et ce à tous les niveaux des activités des institutions financières.

Pour plus d'informations : www.unepfi.org



Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies est un appel aux entreprises, partout dans le monde, à aligner leurs opérations et stratégies sur dix principes universellement reconnus dans le domaine des Droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures en faveur des ambitions des Nations Unies incarnées par les Objectifs de Développement Durable (ODD). Le Pacte mondial est une plateforme de leadership au service du développement, de la mise en œuvre et de la diffusion de pratiques d'entreprise responsable. Lancée en 2000, c'est la plus importante initiative au monde concernant la durabilité des entreprises, avec plus de 8 800 entreprises et 4 000 autres entités signataires dans plus de 160 pays et plus de 80 réseaux locaux.

Pour plus d'informations : www.unglobalcompact.org

